

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° 2023_19

Objet : 3 nouveaux tarifs pour la boutique du Musée Buffon,

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020.44 en date du 27 mai 2020 l'autorisant à fixer, dans les limites d'un montant de 2000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire, sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune, qui n'ont pas un caractère fiscal :

DECIDE

Article 1 : création d'un tarif et modification de deux autres pour des produits dérivés en vente à la boutique du musée fixé comme suit :

- Sifflet (DEC 2019-39 et DEC 2021-76) : 14€
- Marque-page (DEC 2009-113) : 1€
- Sticker Buffon : 1,50€